

Que le Comité soit autorisé à choisir des sujets d'enquête et à amorcer des enquêtes dans son domaine de compétence, et à préparer des documents de travail, publier des rapports et faire des recherches à cet égard.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais juste signaler que nous sommes tout à fait d'accord avec cette motion tendant à créer le comité permanent du multiculturalisme. Nous aimerions beaucoup participer activement aux travaux de ce comité. Notre critique en matière de multiculturalisme, le député de York-Ouest (M. Marchi) a cherché activement, en notre nom, à obtenir la création d'un comité de ce genre. Nous sommes donc heureux de donner maintenant notre consentement unanime.

M. Althouse: Monsieur le Président, au nom du Nouveau parti démocratique, je tiens à donner mon accord. Même si les négociations ont été parfois difficiles, nous accepterons la création du comité proposé.

(La motion est adoptée.)

JUSTICE ET QUESTIONS JURIDIQUES—REPORT DE LA DATE DE PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'ai une motion au sujet du sous-comité sur les droits à l'égalité du comité permanent de la justice et des questions juridiques, qui a également fait l'objet de consultations. Si je ne m'abuse, cette motion sera également adoptée à l'unanimité et sans débat. La voici:

Que, conformément à l'ordre de renvoi du Comité, en date du mardi 26 février 1985, la date limite de présentation du rapport final du Comité permanent de la justice et des questions juridiques soit reportée au 15 octobre 1985.

(La motion est adoptée.)

AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DÉFENSE NATIONALE—AUTORISATION AU COMITÉ PERMANENT DE SE DÉPLACER

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'ai une autre motion qui vise à autoriser le comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale à se rendre en France. Naturellement, les mêmes dispositions dont il a été convenu s'appliquent à cette motion. En voici la teneur:

Que le comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale soit autorisé à se rendre en France en septembre 1985.

(La motion est adoptée.)

* * *

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 323 et 339.

[Texte]

LES VARIÉTÉS NON PRESCRITES DE BLÉ À PAILLE COURTE

Question n° 323—**M. Althouse:**

1. Le ministre d'État (Commission canadienne du blé) a-t-il établi un comité chargé d'examiner des façons de régler le problème des variétés non prescrites de blé à paille courte et, dans l'affirmative, a) en regard de quels critères les

Questions au Feuilleton

membres du comité ont-ils été choisis, b) qui fait partie du comité, c) quels secteurs de l'industrie y sont représentés?

2. a) Des membres du comité ont-ils cultivé des variétés non prescrites ou en ont-ils vendu comme semence et, dans l'affirmative, lesquels, b) combien de membres ont acheté de telles variétés non prescrites pour les utiliser comme semence ou les vendre?

3. a) L'importation, b) l'achat pour fins commerciales, c) la vente de telles variétés non autorisées sont-elles légales?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): 1. Oui, le comité se composait de représentants d'organismes de producteurs, d'entreprises de manutention des céréales, de sociétés d'exportation, de la Commission canadienne du blé et de la Commission canadienne des grains. Lors de l'annonce de la réaction du gouvernement aux résultats des travaux du comité, le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé était accompagné du commissaire en chef de la Commission canadienne du blé, du commissaire en chef de la Commission canadienne des grains, du président et directeur général du Manitoba Pool Elevators et d'un représentant de la Western Canadian Wheat Growers Association.

2. Les membres du comité n'ont pas été choisis selon qu'ils aient ou non cultivé ou acheté des variétés de blé non prescrites.

3. Aux termes de la Loi sur les grains du Canada, il est défendu d'importer au Canada des variétés de blé non prescrites. Cependant, s'il existe déjà des variétés non prescrites au Canada, il est permis de les cultiver et de les mettre en marché.

LE GROUPE D'ÉTUDE SUR LA RÉVISION DES PROGRAMMES

Question n° 339—**M. Foster:**

Y a-t-il un groupe d'étude gouvernemental sur la révision des programmes et, dans l'affirmative, quels sont a) les antécédents biographiques de chaque membre de l'équipe de travail sur les programmes destinés aux autochtones, b) leurs titres et qualités, c) la rémunération de chaque membre?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Oui.

a), b) et c)

Directeur:

M. Jim Collinson
Secrétaire adjoint
Affaires constitutionnelles des autochtones
Bureau des relations fédérales-provinciales

Membres du secteur public:

M. Tom Clarke
Directeur
Politique financière et recherche
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien

M. Edwin Daniels
Directeur
Direction de la coordination des politiques et de la promotion de l'administration locale
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien

M. Glen Fields
Directeur général intérimaire
Programmes spéciaux et du Nord
Ministère de l'Expansion industrielle régionale

M^{me} Judith Moses
Agent du Bureau du Conseil privé
Section de l'appareil gouvernemental
Bureau du Conseil privé